Les origines de la Croix-Rouge suisse : 1866 ou 1882

Autor(en): **Valsangiacomo, Enrico**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **96 (1987)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-682149

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PAGES D'HISTOIRE (IV)

Débat ouvert

Les origines de la Croix-Rouge suisse: 1866 ou 1882?

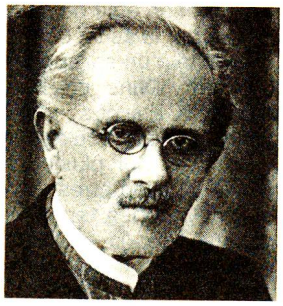

Portrait de Walter Kempin (1850–1926), pasteur et philanthrope, fondateur de la Croix-Rouge suisse en 1882.

La Croix-Rouge suisse a-t-elle été créée en 1866 ou en 1882? Les recherches effectuées récemment remettent en question l'historiographie traditionnelle de notre institution et révèlent le rôle primordial joué par un pasteur zurichois, épris de philanthropie.

Enrico Valsangiacomo

La tradition veut que la Croix-Rouge suisse ait été créée en 1866, trois ans après la Conférence de Genève, sous le nom d'«Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles». Cependant, l'historiographie officielle mentionne aussi la date de 1882, année de création de la «Société centrale suisse de la Croix-Rouge». Cette double mention n'ayant jamais été expliquée d'une manière satisfaisante, le public n'a retenu que la première date (1866). En effet, la logique veut qu'un seul et même événement – en l'occurrence la création de notre institution – n'apparaisse qu'une fois dans le temps. Nous sommes dans la situation analogue de l'historien qui affirmerait que la révolution russe a éclaté en 1905 et, un peu plus loin, qu'elle a eu lieu en 1917. Il se verrait alors accusé par ses lecteurs, connaisseurs ou non, de semer la confusion. L'ambiguïté de notre historiographie traditionnelle est due à la confusion, sous le même nom, de deux sociétés très distinctes, non seulement par leurs origines mais également par leurs buts et qui se sont réclamées, chacune à leur façon, des Principes de la Croix-Rouge.

L'«Association de secours...» de 1866

L'«Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles» fut créée à Berne le 17 juillet 1866 en présence de 40 personnes, dont 26 hommes politiques (conseillers fédéraux, conseillers aux Etats, conseillers nationaux, conseillers d'Etat et un bourgmestre), un général (Guillaume Henri Dufour), 6 médecins (dont le médecin en chef de l'armée suisse), 5 ecclésiastiques (évêque, abbé, pasteur et rabbin), un banquier et un juriste. Ces quarante personnalités ont adopté des statuts dont l'article premier stipulait: «L'association a pour but essentiel de concourir par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé de l'armée suisse et à la protection des familles privées de leur soutien par l'appel sous les drapeaux en cas de guerre.» L'assemblée déclara en outre adhérer aux résolutions de la Conférence de Genève, et vouloir favoriser la création de sections dans chaque canton.

Pour différentes raisons, cette association ne fut jamais très active. Elle ne souleva pas non plus un grand intérêt auprès de la nation. Seule exception de taille, l'aide importante fournie lors du conflit franco-prussien de 1870/71: les charpies confectionnées par ses membres et des dons en espèces furent utiles aux victimes du conflit, civils ou militaires. Après cette date, les comités cantonaux disparurent et, à partir de 1876, seul le Comité central de l'Association resta en veilleuse.

Il est difficile de trouver des explications à une telle situation. Les statuts pouvaient être interprétés d'une manière assez large, donc permettre des activités variées et continues. A ce sujet, le major docteur Gottlieb Schnyder, dans un mémorandum adressé à l'Association au début de la guerre de 1870/71, proposait que cette dernière forme du personnel soignant, proposition de surcroît conforme au vœu de Dunant. L'idée de Schnyder n'eut cependant pas de suite. L'Association se serait-elle privée par là d'une raison d'existence? Par ailleurs, certains membres se plaignaient (déjà!) de l'incrédulité du peuple suisse face à l'éventualité d'une guerre sur notre sol. Faut-il croire alors à une activité modérée de la société en raison du faible intérêt du peuple pour cette cause? C'est possible, mais en l'absence de preuves, cela reste une pure hypothèse.

Une chose demeure certaine: à la fin des années 1870–début des années 1880, le public entend peut-être parler de temps à autre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), mais aucunement de l'Association. C'est pourquoi, en 1882, un autre groupe de personnes, convaincu – en quelque sorte à raison – de faire œuvre de pionnier et se référant aux Conventions de Genève, créa la «Société centrale suisse de la Croix-Rouge» (devenue une trentaine d'années plus tard, la «Croix-Rouge suisse»).

L'industrialisation et les philanthropes

L'artisan de cette «Société centrale», et donc fondateur de la Croix-Rouge suisse dont nous sommes les héritiers, fut un pasteur zurichois, Walther Kempin. Cet homme, né le 25 juin 1850, fils d'un libraire d'origine allemande, s'était rapidement fait connaître comme «un jeune théologien très doué et très prometteur». Ses sermons du dimanche attiraient de nombreux fidèles et sa renommée dépassait le cadre de sa paroisse de Zurich-Enge. Gottfried Keller fut l'un de ses auditeurs occasionnels, comme nous le révèle la correspondance de ce dernier. Ce qui faisait l'attrait et l'intérêt de ce pasteur c'était son engagement philanthropique. La philanthropie était, il y a un siècle, l'activité sociale par excellence des classes dirigeantes suisses. Dans ses rangs, on trouvait des hommes politiques, des médecins, des avocats, des industriels, des banquiers, des professeurs d'université et des pasteurs. Le début de l'engagement philanthropique de Kempin remonte à 1873, année où il adhère à la Société suisse d'utilité publique (SSUP); peu de temps après, il deviendra co-rédacteur de la revue de la société. En feuilletant cette revue on trouvera, à partir de 1875, plusieurs articles signés par notre homme, touchant à des problèmes très variés. Mais son domaine de prédilection reste la santé publique.

Rappelons-nous: en cette deuxième moitié du 19e siècle, la Suisse, à l'instar du reste de l'Europe, s'industrialisait à grands pas. Or, l'industrialisation en traînait avec elle des «effets secondaires» négatifs: misère morale et physique, surtout dans les quartiers ouvriers, conditions de travail harassantes, apparition de maladies nouvelles, etc. Pour Kempin, comme pour d'autres philanthropes, il était urgent d'édicter des lois sanitaires plus efficaces et de mettre sur pied du personnel soignant plus nombreux, afin d'enrayer les maux les plus nocifs de la société. A ce propos, relevons que le pasteur zurichois fut un pionnier, dans notre pays, de la lutte contre l'alcoolisme; il établit en 1885 un rapport sur ce fléau social, à la demande du Département fédéral de l'intérieur.

La question du développement de l'hygiène publique

A la SSUP on traita la question sanitaire, pour la première fois de façon étendue, lors de l'assemblée annuelle à Schwytz, le 27 septembre 1876. Le conférencier du jour

Der Philanthrop.

Chronik für Handwerk & Gewerbe

Archiv des Schweizerischen Armenerzieher-Vereins.

2er. Jahrgang der Blätter & Blüthen.

Central-Organ der Schweizerischen Militär-Sanitätsvereine

Organ des Schweizerischen Zentral-Vereins vom rothen Kreuz.

Der „Philanthrop" erscheint alle 14 Tage und kostet jährlich Fr. 4.50, halbjährlich Fr. 2.50 und vierteljährlich Fr. 1.50 franko durch die ganze Schweiz, für das Ausland tritt der übliche Portozuschlag hinzu. Bestellungen nehmen entgegen alle Postbüreaux, sowie die Expedition in Zürich. — Insertionen (die viersplaltige Petitzei'e zu 20 Cts.) besorgt die Annoncenexpedition R. Mosse in Zürich.

Zürich, (Augustinerhof 5) | Redaktion: Walther Kempin und Prof. Th. Wirz. | den 7. Januar 1882. № 1.

Inhaltsverzeichniß.

Der Schweiz. Zentralverein vom rothen Kreuz und seine Mission. — Pfand- und Leihhäuser. — Was und wie können unsere Armenerziehungsanstalten zur Lösung der sozialen Frage beitragen? — Schneiders Home. — Das rothe Kreuz. — Chronik. — Reisebrief. — Programm für Gruppe 39 der schweiz. Landesausstellung. — An unsere Leser.

P. P.

einen Spezialfond für im Kriege verunglückte Wehrmänner, beziehungsweise deren Angehörige zu bilden (Eidg. Winkelriedstiftung)".

Die Gesinnung, welche dieses Vorgehen diktirt hat, ist gewiß schön und ehrend für die Petenten.

Allein Zweierlei müssen wir dennoch an diesem Projekte in Anspruch nehmen.

Einmal halten wir dafür, daß die Zweckbestimmung des

«Le Philanthrope», tel qu'il se présentait dans les années 1880. Walter Kempin y exposa ses idées en matière de développement de l'hygiène publique.

était le professeur A. D. Bommer, qui présenta le sujet «Prestation de secours en cas de maladie et de décès». A la fin de son exposé – très intéressant encore aujourd'hui pour les informations sur les structures sanitaires de l'époque – Bommer appelait de ses vœux la formation de personnel soignant pour des «soins plus rationnels» au domicile du malade et demandait à la SSUP de soutenir, entre autres, toute initiative dans le domaine des soins qui se révélerait utile pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

Ce vœu et cette prière tombèrent dans l'oreille attentive de Kempin, lui aussi présent à Schwytz. A partir de cette date, on peut dire qu'il se consacra presque exclusivement à cette tâche, animé par la certitude d'être appuyé dans ses efforts. Il semble avoir trouvé la solution au problème qui le préoccupe dans le duché de Bade-Wurtemberg. En 1880 il y fit la connaissance de la Société des femmes d'utilité publique qui, en étroite collaboration avec la société locale de la Croix-Rouge, organisait la formation d'infirmières. Il en parla alors dans une conférence tenue au sein de la Société d'utilité publique du canton de Zurich, le 3 novembre 1880. En relisant ce texte, à plus de cent ans de distance, on perçoit encore la ferveur de cet homme pour la cause des soins à domicile, des soins qui ne seraient plus donnés par des religieuses ni par des gardes-malades non formées, mais par des infirmières d'un type nouveau. Citons une constatation amère mais significative, qui révèle toute la motivation et la conviction de Kempin de voir son projet réalisé: «Celui qui est un tout petit peu au courant de ce qui se fait en Allemagne en matière sanitaire, pour les temps de guerre et de paix, doit nécessairement se demander ce qu'il en est chez nous et ce qu'on pourrait faire, mais malheureusement rien ne se passe.»

De l'activité de Kempin tout au long de l'année 1881, dans le domaine que l'on vient de citer, nous n'avons plus beaucoup de traces, mais les quelques documents à notre disposition nous autorisent à dire qu'il fit beaucoup. Il créa un journal: *Blätter und Blüthen*, vraisemblablement pour s'exprimer d'une manière plus appropriée que ne le lui permettait la revue de la SSUP, du problème de la santé publique et de ses remèdes. Or, c'est grâce à ce jounal qu'a lieu une rencontre décisive entre son rédacteur et le président de la Société suisse des troupes sanitaires (SSTS), Ernest Moekkly. Cette société, qui venait de se créer à l'automne 1881, cherchait en effet un organe pour ses informations et sa propagande, et le Bernois Moeckly proposa la feuille du pasteur zurichois. Pour ce dernier, c'était là l'occasion tant attendue de poser la première pierre d'une association, comme celle qu'il avait connue en Allemagne. Déjà en décembre 1881, Kempin publia dans la revue de la SSUP les statuts de la «Société centrale suisse de la Croix-Rouge». Ces statuts constituent une plateforme «de ralliement», destinée à tous les philanthropes et sociétés d'utilité publique du pays. Bien qu'à partir de cette phase de préparation, le nom de Moeckly fut lié à celui de Kempin, il ressort clairement de tous ces documents que le mérite de la réalisation de cette entreprise revient à ce dernier. Elle est en tout cas, comme nous venons de le montrer, un aboutissement logique à toute sa pensée et à toute son action.

Vers la renaissance de la Croix-Rouge suisse

Après l'appui de la SSTS, Kempin recherche celui du président du CICR d'alors, Gustave Moynier. C'est par une lettre datée du 28 décembre 1881 que Moynier apprend à Kempin l'existence de l'«Association de secours aux militaires blessés et à leurs familles». Moynier l'engage donc à prendre contact avec son président, le conseiller fédéral Schenk, tout en se félicitant de l'initiative du pasteur car, «en voyant l'inaction persistante en temps de paix de la société suisse pour les blessés, inaction contraire aux résolutions de la Conférence de 1863, auxquelles elle a pourtant déclaré formellement se rallier», il se dit «souvent peiné de ce que notre patrie, après avoir servi de berceau à la Croix-Rouge, se laissait devancer par beaucoup d'autres pays, dans la manière de mettre cette œuvre en pratique... Je m'attendais toujours à ce que le Comité de Berne, dans la compétence duquel cette question rentrait directement, saisirait ce moyen facile (c'est-à-dire regrouper les sociétés philanthropiques suisses, n.d.a.) de développer l'œuvre dont il avait assumé la responsabilité. Mais à tout prendre – conclut Moynier – il importe peu que l'impulsion parte de Genève, de Berne ou de Zurich, pourvu que le bien se fasse; aussi ai-je été heureux d'apprendre que vous aviez à cœur de vous en charger.»

Dans son journal (qui à partir de janvier 1882 s'appela *Der Philanthrop*) Kempin publia le 18 mars 1882 un véritable programme d'action sous le titre de «Que voulons-nous donc?». Il vaut la peine, même dans le

PAGES D'HISTOIRE (IV)

cadre restreint de cet article, de citer deux passages qui montrent l'idée que se faisait le philanthrope zurichois de la société qu'il allait fonder: «J'estime et j'espère sincèrement que la Société centrale suisse de la Croix-Rouge sera bientôt suffisamment forte pour servir modestement, dans son secteur d'activité et dans un esprit de charité, tous les établissements qui s'occupent de la formation des infirmières. (...) Ainsi la Société centrale suisse de la Croix-Rouge doit établir dans l'ensemble de notre patrie un réseau de soins et de garde en faveur des malades.» Et comme tous ces efforts devaient servir en premier lieu à soulager les souffrances des démunis, Kempin invitait les intéressées à se réunir au mot d'ordre de «res sacra miser» (la misère est chose sacrée).

Le rendez-vous fut pris pour le 25 avril suivant, à Olten, où fut fondée la Société centrale suisse de la Croix-Rouge. L'article premier de ses statuts fixait d'abord le but général: «Améliorer les soins aux malades en temps de guerre comme de paix et les développer de son mieux». Suivaient sept alinéas où étaient spécifiées les activités à réaliser. Moynier, dans le numéro d'octobre 1882 du *Bulletin international du CICR* annonce la création de la «nouvelle société» et en 1906 notre direction d'alors, présidée par Edmund von Steiger, publia un numéro spécial du rapport annuel pour fêter le 25e anniversaire.

Conclusion

Ce rappel des faits et du contexte historique autour de la création de notre institution, nous amènerait tout naturellement à nous demander pourquoi notre historiographie a mis un accent si prononcé sur l'Association de 1866 et sur ses fondateurs, le conseiller fédéral Jakob Dubs et le général Guillaume Dufour et pourquoi Kempin fut victime de la «damnatio memoriae». L'analyse de ces partis pris pourrait faire l'objet d'un autre article. En attendant, relevons que faire l'histoire de la Croix-Rouge suisse revient à retracer le destin de deux sociétés distinctes: la première, en quinze ans, n'a fleuri qu'une fois, l'espace d'un matin; la seconde est devenue telle que nous la connaissons aujourd'hui. Vouloir unifier ces deux événements est contraire à l'histoire «telle qu'elle s'est réellement passée», et équivaut à cueillir des fruits sans vouloir reconnaître l'arbre qui les donne. □

ACTIO

N° 5 Mai 1987 96e année

Rédaction
Rainmattstrasse 10, 3001 Berne
N° de compte de chèques 30-877
Téléphone 031 667 111
Télex 911 102

Edition allemande:
Nelly Haldi

Edition française:
Bertrand Baumann

Coordination rédactionnelle
édition italienne:
Sylva Nova

Conception graphique: Winfried Herget

Editeur: Croix-Rouge suisse

Administration et impression
Vogt-Schild SA
Dornacherstrasse 39, 4501 Soleure
Téléphone 065 247 247
Télex 934 646

Annonces
Vogt-Schild Service d'annonces
Kanzleistrasse 80, case postale
8026 Zurich
Téléphone 01 242 68 68
Télex 812 370, Téléfax 01 242 34 89
Cantons de Vaud, Valais et Genève:
Presse Publicité SA
5, avenue Krieg
Case postale 258
CH-1211 Genève 17
Téléphone 022 35 73 40

Abonnement annuel Fr. 32.–
Etranger Fr. 38.–
Prix au numéro Fr. 4.–
Paraît dix fois par an,
avec deux numéros doubles
(janvier/février et juillet/août)

(Suite de la page 9)

pénalisation financière. L'Etat couvre pratiquement l'ensemble des dépenses résultant de l'accomplissement des mandats confiés à la CRS. Dans le domaine de l'assistance aux demandeurs d'asile par exemple, les frais d'assistance sont remboursés aux organisations d'entraide par la Confédération et les cantons. De même, en ce qui concerne la formation professionnelle et l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier, les cantons participent dans une large mesure aux dépenses de la CRS. Enfin, le grand nombre de donneurs volontaires permet même à la CRS d'être bénéficiaire dans le domaine de la transfusion sanguine. Il convient plutôt de parler d'une pénalisation d'ordre «idéologique» accompagnant l'exercice de ces tâches et qui peut poser des problèmes. Dans le domaine des demandeurs d'asile par exemple, il n'est pas aisé à la Croix-Rouge de rester neutre. Le fait que notre institution se soit abstenue de toute prise de position avant le scrutin populaire sur la révision de la loi sur l'asile n'a pas été bien compris par tous, bien que cette attitude découlât pleinement du respect des Principes de la Croix-Rouge. Des problèmes ont également surgi dans le domaine de la formation pour les professions soignantes. Il n'est pas toujours facile de faire la synthèse entre les exigences des hôpitaux publics, les conceptions des groupes professionnels concernés et la législation.

Les exemples mentionnés montrent toutefois que les problèmes peuvent être résolus, soit par des conventions partageant clairement les compétences, soit par des discussions approfondies, permettant aux diverses parties concernées de régler à temps les problèmes. L'essentiel est que l'Etat comme la Croix-Rouge restent conscients que leur tâche primordiale est de servir au mieux le citoyen et leur prochain. S'ils sont animés par cette conviction, les problèmes ne sont plus insolubles.

ARTISTE DU MOIS

Urs Otto

Le travail que l'on nous a confié, la création d'une affiche CR, s'est révélé intéressant, utile, mais aussi exigeant. Intéressant parce que nous savions que les travaux achevés n'iraient pas finir comme à l'ordinaire dans un quelconque classeur, mais seraient effectivement utilisés.

Lors de la réalisation de cette affiche, je fus frappé par l'étendue des activités de la CR et de ses services. Si on ne voulait pas en privilégier un aspect ou l'autre, cette diversité posait en soi des problèmes pour concevoir. Pour réunir tous les domaines d'action de la CR sous un unique thème, il fallait choisir une représentation dans la mesure du possible neutre et non spécifique. J'ai également renoncé à montrer trop de souffrance, de tristesse et de misère; au contraire, j'ai préféré que, de cette affiche, émane un sentiment positif et optimiste.

Comme le public identifie immédiatement l'emblème de la CR, qui évoque les différentes fonctions de cette institution, je me suis particulièrement intéressé à ce symbole cruciforme. J'ai découvert qu'en transformant légèrement deux bras de la croix, un nouveau symbole apparaissait et j'ai voulu relier ces deux messages – Croix-Rouge et cœur – dans un seul emblème. Après avoir essayé, mais sans résultat satisfaisant, diverses techniques de représentation comme le dessin ou le collage, j'optai pour la photographie.

Le slogan «de tout cœur» qui est associé à l'affiche renforce non seulement le pouvoir visuel de l'image mais également, la pertinence du message. Je suis naturellement très satisfait que mon affiche ait été imprimée et j'espère que l'Appel CR sera couronné de succès.